



ACTION PLURIDISCIPLINAIRE POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Exemple de maintien dans l'emploi d'un salarié paraplégique en usine agro-alimentaire

Auteurs : Amandine GUERVIN-AIRAULT, médecin du travail,
Amélie MARTINS, assistante sociale,
Christelle PARIS, médecin conseil,
en MSA des Portes de Bretagne

Olivier LE NY, chargé d'insertion professionnelle, CMRRF de Kerpape

SITUATION

- Monsieur LS, 31 ans.
- Poste : conducteur de ligne aux blancheurs.
- Tâches de travail : conduite et surveillance concomitante de 7 blancheurs, débouillage des blancheurs à la fourche, évacuation des poubelles au chariot élévateur.
- Travail en hauteur sur des passerelles, nombreuses marches, nombreux déplacements entre les machines et la console de contrôle.
- Ancienneté dans l'entreprise : 4 ans
- Contrat : CDI, 35 heures.

CONTEXTE

CONSERVERIE DE LÉGUMES

L'entreprise assure le traitement des légumes de la réception depuis les champs à la boîte de conserve étiquetée.

Grandes étapes de traitement des légumes : alimentation de la ligne, parage, lavage, pelage, équeutage, coupe, calibrage, blanchiment, emboîtement, sertissage, stérilisation, conditionnement, étiquetage, expédition.



ÉTAPES DE LA DÉMARCHE

Juillet 2013 Accident de la vie privée => paraplégie sensitivo-motrice complète T5.

Arrêt de travail, prise en charge chirurgicale de décompression médullaire, puis en rééducation fonctionnelle au sein du réseau Comète France [1] : remise à niveau en français et en mathématiques via l'espace de mobilisation professionnelle précoce du centre de rééducation pour obtenir un niveau BEP. Obtention de la RQTH.

Novembre 2015 Visite de pré-reprise, le salarié se présente en fauteuil roulant manuel.

Décembre 2015 Étude de postes par le médecin du travail et échanges avec la DRH et le responsable de fabrication de l'usine. Reclassement évoqué sur un poste d'opérateur à la sertisseuse (tâches principales : alimentation de la machine, surveillance, nettoyage).

Début mai 2016 Renouvellement de la période de mise en situation en milieu professionnel (2 semaines)

- tester les tâches annexes du poste d'opérateur à la sertisseuse (nettoyage, marquage...)
- tester d'autres postes proposés par l'employeur suite à la première période de mise en situation en milieu professionnel (contrôles sertis, contrôles laser au laboratoire) pour varier les tâches de travail et limiter le risque TMS
- tester l'augmentation progressive du temps de travail.
- étudier la sécurisation des déplacements en fauteuil roulant manuel au sein de l'usine, tant dans les bâtiments qu'à l'extérieur (circulation de poids lourds et de chariots élévateurs).

Avril 2016 : Période de mise en situation en milieu professionnel (2 semaines) [2] via le réseau Comète France sur le poste d'opérateur à la sertisseuse.

- Reprise de contact avec l'environnement professionnel
- Test et évaluation des aménagements proposés, identification d'autres obstacles et ajustement des aménagements
- Evaluation du temps de travail réalisable (fatigabilité, risque d'escarres)
- Validation de la capacité technique à occuper le poste (gestuelle, cadence...)

Janvier 2016 Analyse du poste à la sertisseuse et des accès aux vestiaires/sanitaires/locaux sociaux et administratifs avec le salarié et le chargé d'insertion professionnelle-ergonome du centre de rééducation fonctionnelle => **identification des aménagements à prévoir.**

Fin mai 2016 Reprise à mi-temps thérapeutique par demi-journées au poste d'opérateur à la sertisseuse, avec les aménagements testés.

Juillet 2016 Accord d'une 4^{ème} année d'indemnités journalières par le médecin conseil.

Janvier 2017 Avenant au contrat de travail => CDI mi-temps + **pension d'invalidité 1^{ère} catégorie.** **Contrat de rééducation professionnelle** signé pour 9 mois (dossier instruit avec l'assistante sociale) [3] :

- Exercice d'évacuation réalisé au sein de l'usine
- Apparition de douleurs dorsales et des épaules, fluctuantes dans le temps => poursuite de la réflexion par l'employeur pour la recherche d'un poste plus adapté sur le long terme et essais (tri de boîtes à la palettisation, emboîteuse, filmage...)

Mai 2017 Mutation sur un poste de saisie informatique créé à l'initiative de l'employeur pour les besoins de l'entreprise mais aussi pour s'adapter à la situation du salarié et lui permettre de se maintenir en emploi de façon pérenne => apprentissage d'un nouveau métier.

- Confirmation pour l'entreprise de son choix de faire des démarches conséquentes en vue du maintien dans l'emploi du salarié.
- Validation du poste par le médecin du travail avec un recul suffisant

objectifs et réalisation du contrat de rééducation professionnelle

Entre avril et août 2017 Formation informatique qualifiantes financée par le **compte personnel de formation**, réalisée sur le temps de travail => passage du TOSA

CONCLUSION

La réussite d'une action de maintien dans l'emploi n'est possible de façon efficace et durable que si l'ensemble des acteurs s'implique dans la démarche, avec la même volonté de retour au travail du salarié.

La prise en charge précoce facilite la démarche. C'est cette prise en charge pluridisciplinaire, coordonnée par le médecin du travail, associée à la volonté de l'entreprise de s'impliquer dans

le projet, qui a permis le maintien dans l'emploi de ce salarié de 31 ans dans son entreprise d'origine après son accident.

Références :

[1] www.comete-france.com/methode

[2] Circulaire N° DGEFP 01/2015 du 14 janvier 2015 relative à la mise en œuvre des périodes de mise en situation en milieu professionnel.

[3] Handicap : le contrat de rééducation professionnelle. <http://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/contrats-et-carriere/travailleurs-en-situation-d-handicap/article/handicap-le-contrat-de-reeducation-professionnelle>.